



(VAUCLUSE)

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 27 octobre 2020  
19 heures 00

-----

CC/AS

N° 002602

Finances - Création  
d'un budget annexe  
transport

Affiché le :

Jeudi 29 octobre 2020

Le mardi 27 octobre 2020 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 21 octobre 2020, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), Mme Emilie SIAS (2ème adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller municipal), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller municipal), Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseiller municipal), M. Salah DOUAOUIA (Conseiller municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller municipal), Mme Laurence GUIGOU (Conseiller municipal), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Conseiller municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseiller municipal), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseiller municipal), Mme Célia BARBIER (Conseiller municipal), M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller municipal), Mme Céline CELCE (Conseiller municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseiller municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjoint) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjoint) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Julie BOVAS (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. André LECOURT (Conseiller municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, M. Nathan SAIHI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 32

VOTES CONTRE :

ABSTENTION(S) :

**Vu** les dispositions du code des transports,

**Vu** le décret 85/891 en date du 16 août 2020,

**Vu** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2221-1 à L 2221-20, L 2224-11 et R 2221-1 à R 2221-99,

Dans l'objectif d'offrir à sa population un service de transport urbain, le Conseil Municipal a décidé d'assumer la gestion des transports à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Ce service étant qualifié de service public industriel et commercial (SPIC), la commune a l'obligation de créer un budget annexe géré en régie autonome pour l'exploitation de ce service (Budget annexe soumis à la nomenclature M43).

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201029-2602-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020

**Afin de conserver un lien étroit entre la Commune et la gestion du service, la régie dotée de la seule autonomie financière correspond au mode de gestion le plus adapté.**

En effet, le service reste intégré à la collectivité. Il s'agit d'un organisme individualisé mais sans personnalité morale propre. Néanmoins ses dépenses, recettes sont retranscrites dans un budget distinct. La régie se voit confier ainsi par la collectivité, en son rôle d'autorité organisatrice de la mobilité, l'exploitation des services de transport public de personnes dans la limite du périmètre de la Commune d'Apt.

La régie est administrée, sous l'autorité de Madame le Maire et du Conseil Municipal, par un conseil d'exploitation (qui élit en son sein, son président) ainsi qu'un directeur. Néanmoins, l'essentiel des pouvoirs est conservé par l'assemblée délibérante de la collectivité créatrice, soit le conseil municipal de la Ville d'Apt.

Les statuts ci-annexés fixent les règles d'organisation et de fonctionnement du conseil d'exploitation.

Par ailleurs, afin de satisfaire à la condition de capacité financière, il est proposé de constituer une dotation initiale de la régie à hauteur de 100 000 euros correspondant au paiement des premières dépenses de l'exercice 2021 dont l'étude mobilité à mener dès création du budget annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De créer le budget annexe transports publics de personnes à caractère industriel et commercial, dénommé « budget annexe transports », avec application de la nomenclature comptable M43 et assujetti à la TVA,
- De dire que le budget annexe transport pourra faire l'objet d'une subvention d'investissement conformément aux dispositions de l'article L.2224-2 du CGCT (lorsque le fonctionnement du service exige des investissements qui ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs) ;
- D'autoriser le versement d'une dotation initiale d'un montant de 100 000 € (Avance remboursable).
- De dire que le « budget annexe transports » a les caractéristiques suivantes :
  - Compte tenu de la nature industrielle et commerciale du service transport, le budget du service revêt le caractère d'un budget annexe du budget principal,
  - Ce budget annexe est soumis à l'instruction comptable M43,
  - Ce budget annexe est assujetti à la TVA,
  - Compte tenu des tarifs appliqués aux usagers et du volume d'investissement à réaliser, le budget annexe pourra recevoir une subvention d'investissement par le budget principal,
  - Les moyens des services (personnels-véhicules-matériels-autres) qui seront prélevés sur le budget principal, seront remboursés à ce dernier par le budget annexe transport à due concurrence de leur quote-part d'utilisation par le service des transports.

### **APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ LE CONSEIL**

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201029-2602-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020

**Approuve** la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour la gestion des transports de la Ville d'Apt avec prise d'effet le 01/01/2021 ;

**Approuve** le projet de statuts ci-annexé à la présente délibération ;

**Fixe** le nombre de membres du Conseil d'Exploitation à 3 personnes ;

**Désigne** comme membres du Conseil d'Exploitation les personnes suivantes, sur proposition de Madame le Maire :

- Madame BEAUTRAIS Sandrine
- Madame GRÉGOIRE Laurence
- Monsieur SACCO Frédéric

**Décide** que les recettes et les dépenses de fonctionnement et d'investissement de la régie des transports feront l'objet d'un budget distinct de celui de la commune. Le budget annexe auquel s'applique la comptabilité M43 sera assujettie à la TVA ;

**Approuve** la dotation initiale de la régie d'un montant de 100 000 € ;

**Autorise** Madame le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'assujettissement à la TVA auprès de l'administration fiscale et à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure, surrounded by the text 'VILLE D'APT' at the top and '(VAUCLUSE)' at the bottom, with two small stars on either side.

Accusé de réception en préfecture  
084-21840034-20201029-2602-DE  
Date de télétransmission : 29/10/2020  
Date de réception préfecture : 29/10/2020